

## **Négociations sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud**

### **Position de la SPV**

Réunie en Assemblée Générale extraordinaire, le 6 mars 2013, à Lausanne, la SPV, après avoir été informée du contenu de la Convention avec le Conseil d'Etat, pris connaissance du contexte politique et syndical, et en avoir débattu:

- estime que cet accord préserve au mieux les intérêts de ses membres.

Dès lors, l'assemblée:

- invite ses représentant-es à l'assemblée des délégué-e-s de la FSF à défendre le principe de la signature de cet accord;
- dénonce par avance toute attaque sur les âges minimum différenciés de départ à la retraite.

Lausanne, le 6 mars 2013